



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B248

OBJET : Aménagement du territoire - Approbation du programme général pour la création d'un couloir de bus Avenue de La Molle à Aix-en-Provence

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(s) :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, transports et infrastructures

Objet : Approbation du programme général pour la création d'un couloir de bus Avenue de la Molle à Aix-en-Provence
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La création d'un couloir de bus sur l'avenue de la Molle à Aix-en-Provence vise à délester le cours Sextius de la circulation des cars inter urbains et des cars scolaires, et par la même, soulager le carrefour Sextius/République/Bonaparte. En effet, ce croisement est saturé aux heures de pointe, ce phénomène étant amplifié par la présence importante de lignes de transport en commun inter urbaines et scolaires, dont le transit peut être détourné par l'avenue de la Molle.

De plus, la création de ce couloir de bus permettra, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public concernant le réseau de transport en commun urbain d'Aix-en-Provence, de compléter le tour de ville existant qui s'arrête avenue Jean Jaurès, en amont de la Molle.

Le programme général pour la création de l'itinéraire de transport en commun sur l'avenue de la Molle, vise à créer un couloir bus en continuité de celui existant sur l'avenue Jean Jaurès, côté extérieur du tour de ville, et ce jusqu'au croisement avec l'avenue d'Indochine.

Le coût de cette opération a été évalué à 300 000 €HT

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de transport, la CPA poursuit l'amélioration de son réseau par la création de couloirs de bus aux endroits stratégiques, pour lui permettre d'améliorer la qualité de service sur ces réseaux urbains, inter urbains et scolaires.

Ainsi, la création d'un couloir de bus avenue de la Molle, à Aix-en-Provence concourt à cet objectif, puisque cet aménagement va permettre de désengorger, notamment aux heures de pointe, le cours Sextius, et le carrefour Sextius/République et Bonaparte. En effet, celui-ci est saturé, et ce phénomène est aggravé par la présence de cars inter urbains et scolaires dont le transit peut être détourné, depuis l'avenue Jean Jaurès, sur l'avenue de la Molle. La mise en place de cet équipement ferait passer le trafic des véhicules de transport en commun, de 90 à 26 véhicules/heure à l'heure de pointe du matin et de 70 à 26 véhicules/heure à l'heure de pointe du soir.

Cet effet a été vérifié par le **traçage à titre expérimental de ce couloir de bus à l'été dernier**. De plus, avant de le réaliser de façon définitive, il convenait de laisser le temps aux services de la ville d'Aix-en-Provence, de changer les canalisations et branchements d'eau potable sur ce tronçon.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de pérenniser cet aménagement par la réalisation d'une structure de chaussée adaptée au trafic des véhicules de transport en commun sur l'emprise du couloir de bus et la réfection du tapis d'enrobés de l'avenue de la Molle sur la section concernée par le couloir de bus. Enfin, afin de délimiter la largeur de ce couloir sur une largeur de 3.50m, les bordures de trottoir seront reprises sur la longueur de l'aménagement soit 300m.

Éléments du Programme :

Le programme qui vous est proposé prévoit donc :

- La réalisation de la structure du couloir de bus sur l'avenue de la Molle jusqu'au carrefour avec l'avenue d'Indochine, sur 3.50m de largeur, ce qui permet d'y inclure la circulation des cyclistes,
- La reprise des bordures de trottoir, côté couloir de bus sur ce tronçon, et la réfection de trottoir correspondante,
- La reprise du tapis d'enrobés sur la section de l'avenue de la Molle concernée par le couloir de bus,
- La réfection de la signalisation horizontale de police.

Coût de l'opération :

- Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le coût global de l'opération est estimé à 300 000 € HT .

Planning prévisionnel de l'opération :

Débuts des travaux : Août 2012

Livraison : Rentrée scolaire de Septembre 2012.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

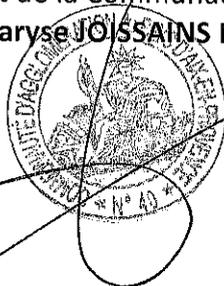
- **APPROUVER** le programme général pour la réalisation du couloir de bus avenue de la Molle à Aix en Provence,
- **APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération relatif à l'investissement :
300 000€ HT soit 358 800€ TTC ;
- **APPROUVER** le planning prévisionnel de l'opération.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toute décision relative à cette opération ;

OBJET : Aménagement du territoire - Approbation du programme général pour la création d'un couloir de bus Avenue de La Molle à Aix-en-Provence

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 JUL. 2012